

Chèque N° 8637880

Ordre

TRÉSOR PUBLIC

Date

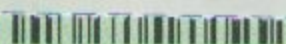
9 nov 2015

En règlement de

PVALEX

Montant €

135 €



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro de l'avis
de contravention

6165381738

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de
contravention

28/10/2015

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.



907508 62329 28814

1/2 1 119

554

AC0010100006165381738

M LE REPRESENTANT LEGAL
SEPT LIEUX
7 RUE VOLTAIRE
59370 MONS EN BAROEUL

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR.

- Prévues par Art.R.417-11 §I 8° a), art.L.121-2 du C. de la route.
- Réprimées par Art.R.417-11 §II du C. de la route.

Date / heure : le 22/10/2015 à 10h05

Lieu : RUE VAN DYCK

. LILLE - 59

Identification du véhicule

- . Immatriculation : DR-396-MY
- . Pays : FRANCE
- . Marque : PEUGEOT

Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 00469163
- . Code Service : 59PU175000

Effet(s) sur le permis de conduire

Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

Pour toute information complémentaire, appelez le
0811 871 871 (prix d'une communication locale),
ou consultez le site Internet **www.antai.fr**

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (articles 529 du Code de procédure pénale.)

VOUS CONTESTEZ

AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement.

Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L'officier du ministère public près le

Tribunal de Police de Lille

CS 39000

35094 RENNES CEDEX 9

Le site **www.antai.fr** vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

Montant de l'amende :

AMENDE
FORFAITAIRE

Si vous payez dans les 45 jours à compter du 28/10/2015 :
ou 60 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).

135 €

AMENDE
MAJOREE

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 28/10/2015 :
Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.

375 €

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :
Administrateur du centre national de traitement
TSA 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9



Chèque N° 8637870 Ordre TRESOR PUBLIC
En règlement de PV ALEX

Date 10 sept 2015
Montant € 135



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro de l'avis
de contravention

6185197704

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de
contravention

01/09/2015

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.



905861 47012 23506

1/2 1 99

554

AC0010100006185197704

M LE REPRESENTANT LEGAL
SEPT LIEUX
7 RUE VOLTAIRE
59370 MONS EN BAROEUL

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR.

- Prévues par Art.R.417-11 §I 8° a), art.L.121-2 du C. de la route.
- Réprimées par Art.R.417-11 §II du C. de la route.

Date / heure : le 25/08/2015 à 05h25

Lieu : RUE VAN DYCK
. LILLE - 59

Effet(s) sur le permis de conduire

Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

Identification du véhicule

- . Immatriculation : DR-396-MY
- . Pays : FRANCE
- . Marque : PEUGEOT

Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 00608928
- . Code Service : 59PU175000

Pour toute information complémentaire, appelez le **0811 871 871** (prix d'une communication locale), ou consultez le site Internet **www.antai.fr**

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (articles 529 du Code de procédure pénale.)

Montant de l'amende :

| Montant de l'amende : | | |
|-----------------------|---|-------|
| AMENDE FORFAITAIRE | Si vous payez dans les 45 jours à compter du 01/09/2015 : ou 60 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques). | 135 € |
| AMENDE MAJOREE | Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 01/09/2015 : Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale. | 375 € |

VOUS CONTESTEZ

AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement.

Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L'officier du ministère public près le
Tribunal de Police de Lille
CS 39000
35094 RENNES CEDEX 9

Le site **www.antai.fr** vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :
Administrateur du centre national de traitement
TSA 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9



FSM-T61-554

v13.03.03.02.02 6185197704 DR-396-MY ACFR FRFR

33361851977041 01 FSM-T61-554

Chèque N° 8637260

Ordre

TRAFIC PUBLIC

Date

10 sept 2015

En règlement de

PV ALEX

Montant €

25€



v13.03.03.02.02.6450033187 DS-757-EW ACFR FR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro de l'avis
de contravention

6450033187

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de
contravention

03/09/2015

Madame, Monsieur,

Le véhicule immatriculé DS-757-EW a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

La société SCA SIAN ROUBAIX vous a désigné(e) comme étant le(la) conducteur(trice) au moment de l'infraction.



905930 51940 17835

1/2 1 92

554

ACO020200006450033187

ARNAUD ALEXANDRE
7 RUE VOLTAIRE
59370 MONS EN BAROEUL

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX LIVRAISONS.

- Prévues par ART.R.417-10 §III 4°, §I C.ROUTE. ART.L.2213-2 2°, ART.L.2213-3 C.G.C.T.

- Réprimée par ART.R.417-10 §IV C.ROUTE.

Date / heure : le 17/07/2015 à 10h58

Lieu : 8 RUE VAN DYCK

. LILLE - 59

Effet(s) sur le permis de conduire

Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

Identification du véhicule

- . Immatriculation : DS-757-EW
- . Pays : FRANCE
- . Marque : PEUGEOT

Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 1179
- . Code Service : 05935003100

Pour toute information complémentaire, appelez le
0811 871 871 (prix d'une communication locale),
ou consultez le site Internet www.antai.fr

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement »

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (articles 529 du Code de procédure pénale.)

Montant de l'amende :

| Montant de l'amende : | | |
|-----------------------|---|------|
| AMENDE FORFAITAIRE | Si vous payez dans les 45 jours à compter du 03/09/2015 : ou 60 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques). | 35 € |
| AMENDE MAJOREE | Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 03/09/2015 : Dans ce cas, vous recevrez alors un " Avis d'amende forfaitaire majorée " - art. 529-2 du Code de procédure pénale. | 75 € |

VOUS CONTESTEZ
AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement.

Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L'officier du ministère public près le
Tribunal de Police de Lille
CS 39000

35094 RENNES CEDEX 9

Le site www.antai.fr vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :
Administrateur du centre national de traitement
TSA 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9



FSM-T61-554

33364500331871 12 FSM-T61-554